

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



# DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019  
L'Officiel n° 37  
Du 09 mai 2019

# L'OFFICIEL

# 11



## LES VALEURS DU FOOTBALL

**P**

### PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

**R**

### RESPECT

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

**Ê**

### ENGAGEMENT

Engagement  
du corps et du cœur

**T**

### TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

**S**

### SOLIDARITÉ

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football  
BP 1037 - 7 Rue Haute  
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



## COMITE DE DIRECTION

BO N° 37 du 09 mai 2019

Président : M LACOUR

Présents Mme ROYER –Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- BOUDET– BOUTIE - DRIF- GERARD– GIBERT- JORGE - PETROSINO - PITIE - ROGER –RONTES – VALET- ZAMO

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BONNET –BOUSQUET – GRILLE- MANI -BEAUBOIS–TRASTET-ROQUE - DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 36 du 02 mai 2019

### ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT RAPPEL VŒUX DES CLUBS

L'Assemblée Générale du district aura lieu le 15 Juin 2019 à MALVES à partir de 8 heures 30 .

Les clubs qui souhaitent faire parvenir des vœux pour être présentés à l'assemblée générale, doivent les adresser au district 30 jours avant celle-ci, **soit avant le 15 Mai 2019.**

### CHALLENGES LOUBATIERES ET PEYTAVY

Le Président du district remercie chaleureusement les équipes qui ont participé à ces finales à Labastide d'Anjou.

Les remerciements vont également au club et à la municipalité de Labastide pour l'aide et la mise à disposition des installations.

Enfin merci aux bénévoles du district qui étaient présents pour aider la commission.

### RETOUR DES COUPES AU DISTRICT

Les clubs qui détiennent des coupes sont priés de les ramener au district dans les plus brefs délais ; une réplique leur sera remise en échange.

### FINALES DE COUPES - RAPPEL SECURITE

Les finales de coupes sont programmées pour les 1 et 2 juin 2019 à PORT LA NOUVELLE.

A cette occasion le district informe qu'il sera strictement interdit. d'apporter des bouteilles en verres, des canettes dans l'enceinte du stade pendant les deux jours . Un service de sécurité sera chargé de veiller aux règlementations et interdictions.

### COURRIERS DIVERS

**Ligue Occitanie**

La coupe du monde dans notre district est possible car elle se trouve actuellement à RODEZ où elle peut être admirée les 11 et 12 mai, à l'occasion de la venue du musée du football féminin.

Mise place de 3 sessions webinaire pour une campagne de formation des utilisateurs pour la mise en place de l'Agence Nationale du Sport et la Gestion des crédits du CNDS.

Nous reviendrons vers vous ultérieurement.

## SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette. **Le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement avant le 27 mai 2019 dernier délai**

*En cas de non-paiement à la date prévue ou en cas de chèque non approvisionné, la commission Règlement et contentieux du district se saisira du dossier et il sera fait application de l'article 89 bis des règlements du district*

**Rappel de l'article ARTICLE 89 Bis**

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

*Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.*

*Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :*

*-1<sup>ère</sup> récidive : sanction de deux points de pénalité*

*-2<sup>ème</sup> récidive : sanction de trois points de pénalité*

*-3<sup>ème</sup> récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.*

En cas d'appel le comité de direction se réserve le droit de modifier les dates des finales de championnat.

581877	ALARIC FC	556,20 €	517815	LIMOUX P	71,50 €
505991	ALZONNE F.C.	274,66 €	549438	MALEPERE F.C.	408,36 €
522121	ARIEGE- FOIX FC	83,49 €	550702	MALVES E.S.	147,23 €
563968	ARIEGE-1JA	301,14 €	539814	MAS STE PUELLES	600,04 €
506105	ARIEGE-BALE	222,18 €	549437	MINERVOIS U S	9,51 €
582702	ARIEGE-CEPAF	657,64 €	533424	MONTREAL OL	33,29 €
	ARIEGE-ENT		552807	MOUSSAN MONT	382,87 €
523580	COUSERANS	40,22 €	581261	MT NOIRE US	417,93 €
548935	ARIEGE-FPO	226,22 €	580676	NARBONNAIS UFC	500,15 €
505956	ARIEGE-LAP	173,93 €	540547	NARBONNE F.U.	355,03 €
525729	ARIEGE-LE FOSSAT	203,89 €	506197	NAUROUZE LAB	326,75 €
548437	ARIEGE-LEZAT FC	43,27 €	863601	PENNAUTIER UFC	105,00 €
551240	ARIEGE-MIREPOIX	121,14 €	527203	PEZENS USA	191,23 €
514808	AR-P BASSE ARIEGE	86,36 €	524095	QUILLAN H.V.FC	106,96 €
554462	ARMISSAN FC	36,99 €	519687	RAZES LASSERRE	369,47 €
582089	BAGES AJS	570,02 €	563669	SAISSAC CABARDES	80,56 €
781263	BASSIN CARCAS FEM	42,86 €	580855	SALLELOIS FC	115,75 €
519689	BRAM A.S	306,17 €	527209	SALLES HERS U S	151,77 €
547377	CARCA ASC DES ILES	81,56 €	539816	SOUILHE F C	257,01 €
548132	CARCAS FAC	1 839,05 €	534933	ST MARTIN LALANDE	11,81 €
581520	CARCAS OZANAM	1 553,97 €	525531	ST NAZAIRE F C	474,73 €
540546	CASTELNAUDARY	679,73 €	520185	ST PAPOUL O S	860,53 €
522805	CAUX SAUZENS	137,17 €	521348	STE EULALIE VILLESE	100,71 €
515424	CHALABRE	64,30 €	548191	TRAPEL PENNAUTIER	241,93 €
552094	CLAPE Méditerranée	87,49 €	553414	VALLEE DU LAUQUET	155,34 €
505973	CONQUES U.S.	10,63 €	581377	VENTENAC AS	537,44 €
580919	CORBIERES MED	883,99 €	582387	VILLASAVARY US	205,01 €
528505	CUXAC AUDE OL	476,41 €	548101	VILLEDUBERT F C	833,55 €
552043	ESPOIR COURSANAIS	234,72 €	529108	VILLEGLY F C	453,07 €
517800	FANJEAUX E.S.	285,95 €	527488	VILLEPINTE A S	93,60 €
547920	GFC	584,99 €			
581405	GFPLM	259,36 €			
563596	HAUT MINERVOIS OL	749,12 €			
552793	HTE VALLEE AUDE FA	67,35 €			
533755	LE COUGAING F.C.	60,18 €			
538458	LES MARTYS OL	106,96 €			
564062	LEZIGNAN ATLAS	1 020,99 €			

**Le Président**

# COMMISSION REGLEMENT ET CONTENTIEUX DU DISTRICT DE L'AUDE

réunion du 09 mai 2019

**Président:** M. PETROSINO François

**Membres** M. DRIF Méziane – BOUSQUET Daniel

\*\*\*\*\*

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District.

Les clubs cités ci-dessous ne se sont pas acquittés des sommes dues au District de l'Aude de football à la date du 29 avril 2019 :

**Aude :**

**BAGES** (433.31€)      **OZANAM** (1122.84€)

Les clubs cités ci-dessus seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District

\*\*\*\*\*

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district de deux points de pénalité pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District.(1<sup>e</sup> récidive)

Les clubs cités ci-dessous ne se sont pas acquittés des sommes dues au District de l'Aude de football à la date du 25 février 2019 (récidive) :

**Ariège :**

**- LE FOSSAT** (82.67€)

Le club cité ci-dessus sera sanctionné de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district de deux points de pénalité pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District.(récidive)

La commission Règlement et Contentieux transmet les dossiers à la commission de discipline pour application de l'article 89 bis.

Le président de la commission

**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS**

BO N° 37 DU 09/05/2019

Présents : Mrs VALET - RONTES – GRILLE- DRIF

**OZANAM O / RAZES O  
COUPE FAVRE 28/04/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves non déposées sur la feuille de match et la réception d'un courrier de confirmation par le club du Razes O en date du 29 avril 2019

Considérant les articles

142 des RG de la 3F : Les réserves doivent être formulées par écrit sur la feuille de match

186 des RG de la 3F : Les réserves sont confirmées dans les 48 heures, la date de la poste faisant foi.

187.1 des RG de la 3F : Dans le cas précis, les réserves n'étant pas formulées sur la feuille de match, seules les réclamations sont à formuler.

**Les réserves en l'état sont non recevables**

**Jugeant en première instance**

**Confirme le résultat acquis sur le terrain**

**L'équipe d'Ozanam étant qualifiée**

**Les droits de confirmation sont à la charge du club du Razes O**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Pour information.

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match étaient qualifiés pour la rencontre. Aucun n'est concerné par une suspension même à titre provisoire.

**BRAM / ATLAS LEZIGNAN**  
**D5 poule unique 04/05/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées du club de Bram en date du 05/05/2019

Les réserves sont recevables.

Considérant les articles 89, 90 et 142 des RG de la 3F

Après vérification et contrôle, les derniers joueurs qualifiés et enregistrés l'ont été au plus tard à la date du 25/03/19. L'ensemble des joueurs étaient qualifiés le jour de la rencontre.

Jugeant en premier ressort

**Confirme le résultat acquis sur le terrain**

**Les droits de confirmation sont à la charge du club de Bram**

**Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.**

**UF LEZIGNAN / CONQUES**  
**D2 poule B 05/05/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées du club de Bram en date du 05/05/2019

Les réserves sont recevables.

Considérant l'article 22 des RdD de l'Aude

Ne peuvent participer en équipe inférieure plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement depuis le début de saison à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieur du club.

Après vérification et contrôle

Seuls trois joueurs qui ont pris part à la rencontre, ont plus de 10 rencontres effectuées avec l'équipe supérieure.

Jugeant en premier ressort

**Confirme le résultat acquis sur le terrain**

**Les droits de confirmation sont à la charge du club de l'UF Lézignan**

**Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.**

**CUXAC D'AUDE / FC VALLEE DU LAUQUET  
D4 poule B du 05/05/19**

Vu la feuille de match

Vu l'arbitre officiel de la rencontre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de la Vallée du Lauquet n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de la Vallée du Lauquet**

**Cuxac d'Aude -03 (4pts) / Vallée du Lauquet -00 (0pt)**

**Les frais d'Arbitrage sont à la charge du club de la Vallée du Lauquet**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**ST MARCEL MOUSSAN / CLAPE COURSAN  
U13 du 04/05/19**

Vu la feuille de match

Vu l'arbitre officiel de la rencontre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de de Clape Coursan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Clape Coursan**

**St Marcel Moussan -03 (3pts) / Clape Coursan -00 (-1pt)**

**Les frais d'Arbitrage sont à la charge du club de Clape Coursan**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation



**U10/ U13F plateau de Carcassonne  
Carcassonne FEM / FUN Narbonne  
FC Foix / FUN Narbonne /  
Du 04/05/2019**

Vu les feuille de matchs

Vu le courriel du club du FUN

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FUN Narbonne n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

Jugeant en premier ressort

Donne matchs perdus par forfait à l'équipe du FUN Narbonne

Carcassonne FEM -03 (3pts) / FUN Narbonne -00 (-1pt)

Foix -03 (3pts) / FUN Narbonne – 00 (-1pt)

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du FUN Narbonne

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**RAPPEL AUX CLUBS**

**Pour les lieux et horaires des rencontres, la commission vous invite à consulter les sites du District de l'Aude ou Footclub le vendredi à partir de 18 heures 30**

**RECOMMANDATIONS**

La commission demande aux clubs ainsi qu'aux responsables de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

**Indiquez :**

Le numéro du club

Le nom du Correspondant

La ou les équipes concernées

Le championnat ou la coupe

La date de la rencontre ainsi que le lieu

Et bien entendu le motif de votre correspondance

Exemple

Club N° 517815, de Limoux Pieusse, Mr X, Y, dirigeant de l'équipe U13 D1 poule élite, pour la rencontre de championnat au SC Narbonne Montplaisir du 01/12/2018

Motif : Nous n'avons pas été en mesure de constituer une équipe pour nous rendre à Narbonne.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 101 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président

**COMMISSION DES ARBITRES**

PV CDA PLENIERE DU 07/05/2019

Président : DURANTE-MALVY, Fabien

Présents : LOCUTURA, Amira – FABRE, Pierre – JORGE, Joseph – LARUELLE, Jean-Marc – LIGONNET, Raymond - MARTY, Romain – VILAIN, Grégory - ZAMO, Jean-Pierre

Excusés : BOUTIE, Yves – MANI, Mohamed - MOCHE, François

**VISIOCONFERENCE AVEC LA CRA**

Dans sa politique de communication avec les 12 CDA de la ligue, la Commission Régionale des Arbitres souhaitait rencontrer la CDA de l'Aude. Une réunion a eu lieu le 7 mai 2019.

Des échanges constructifs ont permis de clarifier :

- La gestion des désignations
- La mise en place de la formation initiale saison 2019-2020
- Les relations CRA/CDA

Il convient de noter que dorénavant toutes les inscriptions à la formation initiale devront parvenir à l'IR2F installé à Castelmaurou.

**AG CDA FIN DE SAISON**

L'Assemblée Générale de fin de saison se déroulera le vendredi 24 Mai 2019 à 19 heures 30 au foyer de BARBAIRA.

Au cours de celle-ci, il sera fait un bilan de la saison écoulée, avec proclamation des résultats et remise des dossiers de renouvellement.

**Présence de tous les arbitres indispensable.**

Aucun dossier ne sera transmis par voie postale, ils seront à retirer au secrétariat du District

**RESERVE TECHNIQUE****RENCONTRE U13 – FA CARCASSONNE / CEPAF (13 avril 2019)**

Les catégories U13 et U19 sont gérées par le District de l'ARIEGE et ce, conformément à la convention passée entre les Districts de l'AUDE et de l'ARIEGE.

Suite à l'appui de la réserve technique sur la rencontre susvisée, la CDA de l'Aude a mené une enquête en collaboration avec la CDA de l'ARIEGE.

Information : il ressort que la réserve n'est pas recevable en la forme (non déposée au moment opportun). A toutes fins utiles, le point contesté étant un fait de jeu, la réserve n'était pas non plus recevable dans le fond.

**SANCTIONS ARBITRES**

\* Un arbitre de District 1 est sanctionné d'un AVERTISSEMENT suite à un retard sur une rencontre

\* Un arbitre de District 2 est sanctionné d'un Week-End de non désignation pour absence non excusée à une convocation de la Commission de Discipline.

\* Un arbitre senior stagiaire est sanctionné d'un Week-End de non désignation pour absence à match.

\* Un jeune arbitre District 1 est sanctionné d'un Week-End de non désignation pour absence non excusée à une convocation de la Commission de Discipline.

\* Un jeune arbitre District 2 est sanctionné d'un Week-End de non désignation pour retard sur une rencontre (récidive).

**RAPPEL SUR LA PARTICIPATION AUX TOURNOIS**

Afin que chaque arbitre officiant dans les tournois puisse être pris en compte dans le cadre officiel, plusieurs paramètres cumulatifs doivent être respectés :

1° - le club organisateur doit faire une demande officielle auprès du district ;

2° - le club organisateur doit solliciter auprès de la CDA l'emploi d'officiels en les citant nominativement ;

3° - les arbitres contactés et invités par le club doivent faire une demande individuelle auprès de la CDA (mail au Président) ;

4° - les arbitres doivent impérativement établir une feuille de match par rencontre avec le nom, prénom et n° de licence des joueurs et éventuellement club d'appartenance étant donné que ces équipes sont parfois composées de joueurs provenant de clubs différents ;

Dans l'éventualité d'incidents, l'arbitre devra être adhérent à l'UNAF au jour de ces tournois afin que l'association puisse enclencher la procédure de défense en étant reconnu comme personne chargée d'une mission de service public. En cas d'incidents (carton rouge – bagarre – agressions diverses), un rapport devra être établi par chaque officiel.

Nous rappelons que la saison sportive débute le 1er juillet et prend fin le 30 juin.

Le protocole ayant été respecté depuis le début de la saison, la CDA a donné quelques accords pour diriger des rencontres dans le cadre de tournois organisés par les clubs, sous réserve du respect des restrictions habituelles.

**Le secrétaire**

**COMMISSION SENIORS**

PV N° 37 du 09 mai 2019

Présents : M BOUSQUET-RONTES - DRIF

**REUNION COUPE DES RESERVES**

La réunion en vue de la mise en place d'une coupe des réserves s'est déroulée comme prévue le 06 mai 2019 à 19h au District .

Les clubs présents étaient le HAUT MINERVOIS , AS BRAM, AS VENTENAC.

Les membres du comité de direction présents étaient Ms PITIE , RONTES, GIBERT, BOUSQUET

La commission remercie ces clubs qui ont participé activement à l'élaboration du règlement.

Cette nouvelle compétition et son règlement seront soumis au vote de l'Assemblée Générale du 15 juin 2019.

**DEPARTEMENTAL 4 POULE B  
FORFAIT DANS LES 4 DERNIERES JOURNEES  
1<sup>e</sup> FORFAIT**

Journée du 05/05/2019

**amende VALLEE DU LAUQUET2 105€****21<sup>e</sup> ET 22<sup>e</sup> JOURNEE**

Pour les journées des 19 et 26 mai, un certain nombre d'horaires ont été ou seront changés en application de l'article 15 des règlements de la Ligue.

Vous êtes priés de bien vouloir vérifier l'heure de votre rencontre.

**Le président de la commission**

## COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 09 mai 2019

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M. AKLI

Excusé : M. MANI, BONNET,

➤ Courriers

### PLAY OFF – U17

Les clubs de CARCASSONNE FAC 2 et GFC sont informés qu'ils sont qualifiés pour les Play off en vue d'une accession en championnat de ligue. Pour tous renseignements concernant le déroulement de la compétition et du règlement veuillez contacter la ligue d'Occitanie.

### Finale Coupe U15 – U17

Les clubs sont informés que les Finales auront lieu dimanche 2 juin 2019 sur le terrain de Port La nouvelle, le coup d'envoi des rencontres vous sera communiqué ultérieurement.

**U15** : NARBONNE FUN / CASTELNAUDARY

NARBONNE FUN est le club recevant il devra fournir la tablette (FMI)

**U17** : CASTELNAUDARY / CARCASSONNE FAC

CASTELNAUDARY est le club recevant il devra fournir la tablette (FMI)

*Le président de la Commission*

## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°37 du 09/05/2019

Présents : PITIE –TISSEYRE- BOUDET -MICHEAU- ROQUE

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

## CATEGORIE U13

La commission adresse toutes ses félicitations aux U13 Fac et aux U13 féminines du Trapel Pennautier pour leur prestation au festival régional de CASTELMAUROU.

La commission adresse toutes ses félicitations aux U13 du FC MALEPERE vainqueurs du Challenge PEYTAVY.

*Traitement administratif de la journée du 04/05/2019*

Amende 2 <sup>e</sup> forfait Clape Méditerranée/Coursan ec 2	25 €
Amende 1 <sup>e</sup> forfait FUN (U13 F)	15 €

Le Président de la Commission  
M. Gérard PITIE



**COMMISSION DES FEMININES**

PV N° 37 du 09 mai 2019

Présidente Mme ROYER

Présents : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien

**CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 8**

samedi 11 et dimanche 12 mai 2019

**POULE 1**

BRIOLET – NAUROUZE LAB  
ST PAPOUL - CARCAS FOOT FEM 2  
FC CRITOURIEN 2 - FC ALARIC

**POULE 2**

NARBONNE UFC - LIMOUX P  
US MONTAGNE NOIRE – GFPLM  
TRAPEL P- LUC/MOUSSAN

**POULE 3**

LES MARTYS - FC MALEPERE  
FANJEAUX- MALVES  
VILLALIER -LAP/HAF

**FINALES COUPES FEMININES  
A PORT LA NOUVELLE**

**Samedi 01e juin 2019**

**Seniors Féminines à 11 -14h30**

CARCAS FOOT FEM – CUXAC D'AUDE

CARCAS FOOT FEM est le club recevant il devra fournir la tablette (FMI)

**Challenge GARAUD -16h**

FC ALARIC – NAUROUZE LABASTIDE

FC ALARIC est le club recevant il devra fournir la tablette (FMI)

**Dimanche 02 juin 2019**

**U13 Féminines -11h**

FC CORBIERES – ST JEAN DU FALGA

La Présidente de la Commission



